

Commune nouvelle de
MESNILS-SUR-ITON
02.32.34.50.37



Extrait du registre des décisions du Maire

Décision n° 2022.05.04

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20220524-2022-05-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2022

Notification : 07/06/2022



Objet : marché de fourniture 2022-05 - Fourniture et pose d'aires de jeux

Le présent marché de fournitures a pour objet l'aménagement de deux aires de jeux.

- l'école primaire de Gouville - Mesnils-sur-Iton
- la zone dit la mare aux loups à Damville - Mesnils-sur-Iton.

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriale,
Vu l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,
Vu la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de procéder à la signature du marché avec l'entreprise suivante :

SARL Jullien – La Seigneurie – 27120 PACY SUR EURE

Le marché est décomposé en deux lots :

- Lot 1 "Remplacement des jeux vétuste dans l'école maternelle de Gouville", au montant de 24.104,00€ HT – soit 28.924,80€ TTC
- Lot 2 "Création d'une aire de jeux à côté du city stade de La Mare Aux Loups", au montant de 20.530,00€ HT – soit 24.636,00€ TTC

La commune se réserve le droit de modifier les projets en cours de contrat, dans la mesure où ces modifications ne sont pas substantielles.

Article 2 : Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 24 mai 2022
Colette BONNARD,
Maire,

Décision portée à l'information du conseil
municipal du :